

**UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE**  
**4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY**  
**Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80**

—oOo—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

|   |                    |
|---|--------------------|
| Membres afférents au comité syndical : 67 titulaires – 38 suppléants  | Résultat du vote : |
| Délégués présents : 39 délégués (37 titulaires – 2 suppléants)        | Voix Pour : 39     |
| Dont membres votants à voix délibérative : 39 délégués                | Voix Contre : 0    |
| Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 19 septembre 2025 | Abstention : 0     |

**Membres présents:**

**Titulaires:** Mr Alexandre David, Mr Bahu Nicolas Mr Bandry Didier, Mme Belleville Catherine, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mr Gruzon Laurent, Mme Hernandez Maryse, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Jacquin Claude, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Martin Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Valet Eric, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

**Suppléants votants:** Mr Guilleman Michel, Mr Thomas Rémy.

**Membres absents excusés :**

**Titulaires:** Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Blavet Gérard, Mr Bruneaux Henri, Mr Davin Benoit, Mr Dujon Régis, Mr Foulon Didier, Mr Fraeyman Fabien, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lévêque Yves, Mr Malezé Patrick, Mr Marchal Philippe, Mr Minette Michel, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Rezzouki Mohamed, Mme Richard Catherine, Mme Stofferis Régine, Mme Vaudé Gaëlle.

**Membres absents:**

Mr Adam Hubert, Mr Arnefaux Alain, Mr Branquard André, Mr Burel Régis, Mr Duclos Dominique, Mme Gleize Séverine, Mr Haÿ Etienne, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mr Mangin Eric, Mr Vérot Vincent.

**Est nommé secrétaire de séance :** Mr Frex Dominique

**Objet** Subvention à l'association « Espoir fait vivre »

**N°2025 09 11**

Les membres du Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président sur la demande de subvention sollicitée par l'association « Espoir fait vivre » en soutien au financement de travaux pour la création d'un forage d'eau potable avec une borne fontaine pour un orphelinat et son quartier adjacent sur la commune de N'SELE/KINSHASA en République Démocratique du Congo.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250925-20250911-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2025  
Publication : 01/10/2025

Certifié par le Président

- Considérant les dispositions de l'article L 1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions d'aides apportées par les collectivités au financement des actions de solidarité internationale,

Après examen du dossier de demande d'aide remis et présenté par l'Association

- Vu l'avis favorable exprimé par les membres du Bureau en réunion du 11 septembre 2025

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président, **DECIDENT, après en avoir délibéré, de :**

- APPORTER une subvention à l'association « Espoir fait vivre » d'un montant de 5 000 €,  
Le versement de la subvention s'effectuera selon les modalités suivantes :
  - 1<sup>er</sup> acompte de 2 500 € versé sur présentation de justificatif de démarrage des travaux
  - 2<sup>ème</sup> acompte et solde de 2 500 € versé sur présentation de justificatif de fin des travaux
- AUTORISER le Président à signer avec l'association « Espoir fait vivre », la convention de partenariat définissant les conditions d'octroi de la subvention et l'engagement de l'association à l'égard du soutien apporté au financement des travaux,
- CHARGER le Président de l'exécution de la présente décision

Pour extrait certifié conforme,

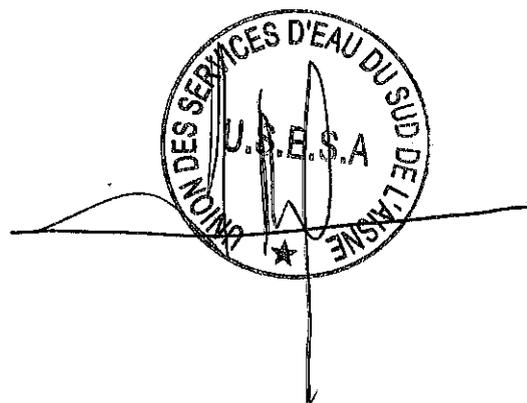
Le secrétaire de séance,

Dominique FREX



Le Président,

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250925-20250911-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2025  
Publication : 01/10/2025

Certifié par le Président